

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 7 octobre  
2019 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Madame Noëlla Daraïche, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Marion Boucher conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

**2019-10-462 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents  
Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-  
après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 3 et du 11 septembre 2019®
- 4) Acceptation des déboursés de septembre 2019 (47 276.88 \$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (9 992.26 \$)®
- 6) Fonds Innergex-Cartier énergie SEC Ponctuels®
- 7) Dépôt rapport financier au 30/09/2019
- 8) Protocole d'entente premiers répondants®
- 9) Contrat de vente œuvre d'art®
- 10) Achat pompe de dosage de chlore®
- 11) Demande au MEI®
- 12) Suivi du maire et des conseillers
- 13) Correspondance;
- 14) Varia; dossier Chiasson ®
- 15) Période de questions
- 16) Levée de l'assemblée®

**2019-10-463 Adoption des procès-verbaux du 3et du 11 septembre 2019**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité de conseillers  
présents que les procès-verbaux du 3 et du 11 septembre 2019 soient  
adoptés tel que présenté par le Secrétaire-trésorier.

**2019-10-464      Acceptation des déboursés de septembre 2019**

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
Que les déboursée de septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**2019-10-465      Acceptation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 septembre 2019; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 9 992.26 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

**2019-10-466      Fonds Innergex Cartier Énergie SEC**

**QUE** les projets ainsi que les montants suivant soient acceptés

Sur proposition de; Sylvie Langlois

**PROJETS PONCTUELS**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS ACCORDÉS</b>
Association Touristique Sainte-Marie-Madeleine	1000 \$
Faune Madeleine	500 \$
Ass. Pompier caserne 41	1000 \$
Bénévoles de Madeleine	1000 \$
Adm. Portuaire	1000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4500 \$</b>

Résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**Dépôt rapport financier**

Le directeur général dépose au conseil le rapport de la situation du budget au 30 septembre 2019. Si la tendance se maintient, la municipalité terminera l'année avec un budget équilibré.

**2019-10-467      Protocole d'entente premiers répondants**

Considérant que le CSSS a présenté un nouveau protocole d'entente avec la municipalité et l'entreprise ambulancière, pour le service de premiers répondants;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement que le Maire Joël Côté et le directeur général Vital Côté soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le nouveau protocole d'entente

**2019-10-468**

**Contrat de vente œuvre d'Art**

Considérant que l'œuvre Bouger la mémoire est complétée;

Considérant ce qui avait été conclu auparavant avec les artistes créateurs Couturier-Lafargues;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que le Maire Joël Côté et le directeur général Vital Côté soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine le contrat de vente de l'œuvre Bouger la Mémoire tel que présenté, et que celui-ci soit annexé au procès-verbal de la réunion.

**2019-10-469**

**Achat de pompe de dosage de chlore**

Considérant que la municipalité dépose dans un fond réservé à l'eau potable la somme de 4000 \$ par année, pour palier à des réparations importantes et non budgété au réseau d'eau potable;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu unanimement de payer une facture de Pompacktion inc. pour une pompe de dosage de chlore de l'usine d'eau potable au montant de 2885.87 \$ à même le fonds réservé à l'eau potable.

**2019-10-470**

**Demande au MEI**

Considérant que le conseil réitère son intérêt à faire du développement économique sur son territoire;

Considérant le potentiel évident du territoire de la Seigneurie de Rivière-Madeleine pour l'économie de la municipalité;

Considérant tout le travail de représentation faite auprès d'investissement Québec et du Ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de démontrer le potentiel existant;

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière au Ministère de l'Économie et de l'Innovation « MEI » afin d'embaucher des ressources humaines (chargés de projets) et ce pour réaliser un plan de développement économique sur le territoire de la municipalité incluant la Seigneurie de Rivière-Madeleine par l'entremise du CLD de la Haute-Gaspésie.

**Suivi des conseillers**

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

**Correspondance**

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances

## Varia

2019-10-471

### Dossier d'expropriation

**ATTENDU** que la Municipalité a entrepris des procédures d'expropriation pour acquérir une partie du lot originaire n° 44 et la subdivision 2 du lot originaire n° 28 de la seigneurie de la Rivière-Madeleine, au cadastre de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, à des fins d'établissement d'un parc public permettant notamment le maintien et l'amélioration de l'accès au fleuve Saint-Laurent ;

**ATTENDU** que la Municipalité est devenue légalement propriétaire des immeubles expropriés le 15 décembre 2018, suite à la publication au Registre foncier de l'*Avis de transfert de propriété* ;

**ATTENDU** que suite à des négociations entre les parties, ces dernières se sont entendues sur une indemnité d'expropriation définitive devant être versée aux expropriés, réglant de ce fait hors Cour le dossier d'expropriation, et qu'ils ont convenu des termes d'une *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale* dans le dossier d'expropriation ;

**ATTENDU** que les expropriés ont signé la *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale* convenue et qu'ils ont transmis une copie du document à la Municipalité ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu que le conseil autorise la conclusion de la *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale*, suivant les modalités qui y sont exposées ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVIE LANGLOIS**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil entérine la *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale* intervenue entre les parties dans le dossier SAI-Q-234881-1807 et qui a été signée par les expropriés le 2 octobre 2019 ;

**QUE** le conseil autorise la conclusion de la *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale* selon les modalités qui y sont prévues ;

**QUE** le conseil autorise en conséquence monsieur Joël Côté, maire et monsieur Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour le compte de la Municipalité, la *Déclaration de règlement hors Cour et quittance finale* et à prendre les mesures requises pour y donner suite.

### Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

**Levée de l'assemblée**

**2019-10-472**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Joël Côté maire

---

Vital Côté directeur général

